

## RF CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/11/2023
046-214602732-20231116-DE\_2023\_45-DE

## DEPARTEMENT DU LOT COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Date de la convocation: 09/11/2023

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 16 novembre 2023,

dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : 11

Représentés: 4

Membres en exercice: 15

Présents: Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine

ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND,

Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE

Votants: 15

Représentés: Emilie LEFEBVRE par Stéphane DEVEZ, Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par

Francis JAMMES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 16 novembre 2023

Publié en mairie le : 21 novembre

2023

Pour copie certifiée conforme.

## Objet: BUDGET ASSAINISSEMENT: DECISION MODIFICATIVE n°2

Mme la Maire expose au Conseil Municipal de la réception de l'état des restes à recouvrer pour un montant de 3 980,35 €. Cette somme doit être provisionnée à hauteur de 15% minimum au titre de la provision pour créance douteuse. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
6817	Dot. dépréc. actifs circulants		598.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		-598.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Mme la Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tos documents relatifs à cette décision.

RF CAHORS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2023 046-214602732-20231116-DE\_2023\_45-DE

Fait et délibéré à Saint-Laurent-les-Tours, les jour, mois et an que dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.